Pour l'Enseignement Technique

LE COMITE DEPARTEMENTAL RECLAME LA CREATION DE CHAMBRES DE METIERS ET LA SCOLARITE OBLIGATOIRE JUSQU'A 14 ANS.

Sous la présidence de M. Labbé, le Comité départemental de l'enseignement technique du Nord s'est réuni hier, à 14 h. 1/2, à la Préfecture.

Parmi les personnalités présentes qui prirent la parole, se trouvaient MM. Dron et Demolon. Les délégués des grandes villes du département faisaient également acte de présence.

La question de l'enseignement technique est d'une extrême importance. Si on arrive à la résoudre pour le mieux, et la chose est en bonne voie, il en sortira un grand bien pour notre région qui se trouvera pourvue d'ouvriers jeunes et capables, et cela, dans tous les métiers : menuiserie, métallurgie, textile, etc..

Dans le rapport très documenté qu'il a lu à l'assemblée, M. Labbé développa ces idées. Il parla d'abord du fonctionnement des chambres de métiers en Alsace-Lorraine, et des bons rapports qui s'y établissent entre patrons et ouvriers. Dans ces chambres de métiers, toutes les questions professionnelles se discutent à l'amiable. Puis, M. Labbé définit à ses collègues le but principal de ces sortes de chambres : la formation des apprentis. Le résultat est, paraît-il, magnifique.

— A la suite de la lecture de ce rapport, l'assemblée émit le vœu qu'un projet de loi instituant de pareilles chambres de métiers dans la France entière soit bientôt voté par le Parlement.

Le Comité départemental s'est occupé ensuite des comités locaux d'enseignement technique. Ces organismes fonctionnent déjà dans 32 villes du département, les cours professionnels étant maintenant, comme on le sait, devenus obligatoires. Ils donnent déjà d'excellents résultats.

M. Demolon fait adopter le vœu suivant :

« Il serait bon, si on veut que l'apprentissage professionnel se développe, de rendre la scolarité strictement obligatoire jusque 13 et 14 ans. Pour arriver à ce résultat, il serait souhaitable que les municipalités soient déchargées du contrôle de la fréquentation scolaire et que ce contrôle soit confié aux juges de paix ou au tribunal civil. »

Ce vœu fut adopté à l'unanimité. Après quoi l'assemblée se sépara. Cette séance de travail sera suivie de mesures efficaces.

Des sinistrés demandent un toit

ON LE LEUR REFUSE ET CEPENDANT...

La crise des logements dans les régions libérées s'accentue de plus en plus, et l'on ne trouve rien, paraît-il, pour y remédier.

Depuis le mois d'août 1919, on doit installer à Lille, entre les portes des Postes et de Béthune, des maisons à bon marché. On en est encore à abattre les arbres sur les terrains affectés à cet usage problématique.

Beaucoup de réfugiés sont encore dans le Centre et le Midi de la France et ne peuvent rentrer faute de baraquements.

Ces derniers font complètement défaut, dit-on, et on ne sait où en trouver.

Cependant, de retour de voyage dans le Sud-Ouest de la France, j'ai vu des tas de baraquements neufs prêts à être ransportés et montés et qui sont abandonnés et livrés aux intempéries et aux pillages.

En Charente, à Cognac, boulevard de la gare, plus de 7.000 baraquements attendent depuis plus d'un an que l'on veuille bien les employer.

En d'autres endroits, des baraquements ayant servi au logement des troupes, sont encore montés. Au lieu de les démonter et de les transporter dans nos régions, on les met en adjudication à des prix dérisoires et le bois sert à faire du feu.

Pourquoi n'amène-t-on pas ces baraquements dans nos régions, où leur utilité n'est pas contestable ?

Faut-il s'en prendre à la crise des transports ou à l'inertie de M. Lebureau ? — G. D.

UN CENTENAIRE

On vient de fêter à Montoir le centenaire de M. Jean-Baptiste Curet, ancien capitaine au long-cours, né à Montoir, le 10 juillet 1820.

Autour du vénéré centenaire se trouvaient groupés ses deux sœurs, âgées de 94 et 91 ans, et 60 enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Tout le monde était très gai et M. Curet ne paraissait ni le plus triste, ni le plus âgé du groupe sympathique.

M. Curet appartenait à une famille qui compt dix enfants ; il en eut lui-même six bien qu'il ait resté veuf à l'âge de 36 ans.

Un canon de tranchée éclate

A ROUVROY, UN JEUNE HOMME EST GRIEVEMENT BLESSE

La fête du 14 juillet a été attristée à Rouvroy, par un terrible accident.

Quelques jeunes gens de la commune avaient trouvé dans les décombres un petit canon de tranchée qu'ils chargeaient avec des poudres de diverses provenances, et qu'ils faisaient détonner bruyamment.

Les dix premiers coups furent tirés sans accident. Quoique bourrés jusqu'à la gueule, la pièce résista. Vers six heures et demie du soir, au onzième coup, le canon éclata.

Un des servants, M. Jules Renault, 29 ans, ancien combattant, eut un bras emporté, les éclats le blessèrent en outre dangereusement en diverses parties du corps.

Deux autres jeunes gens, MM. Leclercq, et Sotlle, qui se trouvaient à proximité, furent également atteints, mais légèrement.

Le docteur Bontemps, mandé d'urgence, accourut prodiguer ses soins aux blessés. Le praticien constatère homme très grave l'état du malheureux Renault.

Ce terrible accident a produit dans la commune une pénible impression ; notons qu'aussitôt qu'il en fut avisé, M. Tamboise, maire de Rouvroy, avait fait cesser les réjouissances.

Encore une explosion au camp de Verquigneul

PAS DE VICTIMES

Jeudi, vers 10 heures du matin, une formidable explosion a retenti, mettant en émoi toutes les habitants des communes environnantes.

Un petit dépôt d'obus installé dans la plaine de Verquigneul, à 200 mètres de la route qui conduit à Beuvry, venait de faire explosion.

La commotion fut telle qu'on la ressentit à plusieurs kilomètres de la ronde.

Lorsqu'on put approcher de l'endroit où se trouvait le dépôt, on constata qu'un énorme cratère de 7 à 8 mètres de profondeur sur 60 mètres de circonférence, avait été creusé par la violence de la conflagration.

Il n'y a heureusement à déplorer aucune victime. Un homme fut brutalement projeté sur le sol sans autres conséquences fâcheuses ; une maison eut sa toiture complètement enlevée et des carreaux furent brisés à grande distance.

C'est la deuxième fois qu'une explosion se produit dans cette commune, où existent toujours des dépôts de munitions moins importants qu'autrefois, mais dangereux quand même.

Est-il vraiment nécessaire de laisser ces engins de mort éternellement en dépôt sur ce territoire, mettant les habitants dans une inquiétude continuelle ?

Lors de la première explosion, il avait pourtant été promis que des dispositions auraient été prises par l'autorité anglaise afin de faire disparaître le dépôt de munitions de Verquigneul. Le laisser subsister par petits tas disséminés, c'est peut-être une amélioration, mais c'est insuffisant et la preuve nous l'avons aujourd'hui.

R. Houchain, un homme tombe de deux mètres et se tue

Occupé au lieu dit Fosse Saint-Nicolas, à la construction d'un baraquement, Rackebbom Jean-Baptiste, 62 ans, domicilié à Houchin, tomba d'une hauteur de deux mètres, se fracturant la colonne vertébrale. Des passants vinrent à son secours, mais déjà le malheureux avait cessé de vivre.

LES BONS BONS

BONS FINANCIERS 1887

Le numéro 182156 gagne 100.000 francs.
Le numéro 165177 gagne 2.000 francs.
Les numéros : 153482, 13100, 133083, 54991, 134008, 152296, 66420, 192216, 182056, 273724 gagnent chacun 1.000 francs.

BONS ALGERIENS 1888

Le numéro 12613 gagne 100.000 francs.
Le numéro 116148 gagne 2.000 francs.
Les numéros : 27628, 124851, 2597, 182935, 9071, 18801, gagnent chacun 1.000 francs.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

CONCOURS DE CHANT ET DE DECLAMATION DU 14 JUILLET

Voici les résultats des divers concours :

SALLE ARTISTIQUE, rue des Champs (section lyrique). — Division d'excellence : ténors, 1er prix, MM. Louis Lefebvre ; 2e, André Delporte ; 3e, Louis Masse ; 4e, ex æquo, Thibeau Jules et Slosse Hippolyte. — Barytons : pas de 1er prix ; 2, MM. Notte Lucien ; 3e, Vandenhoutte Jules ; 4e, ex æquo, Leveugle Gustave et Donkerle Oscar. — Basses : 1er prix, MM. Bagein Joseph het Hasse Désiré ; pas de 2e prix ; 3e, Deleplanque Désiré.

Division demoiselles et dames. — Airs d'opéras ou de concerts : 1er prix, Mlles Suzanne Lestive et Germaine Bernaert. — Romances, mélodies, bluettes : pas de 1er prix ; 2e, Mlles Berthe Lefebvre ; 3e, Bertha Van Aart ; 4e, Céline Dubocage.

Prix d'honneur unique : M. Joseph Bagein, basse.

Duos lyriques : 1er prix, MM. Louis Lefebvre et Hasse Désiré ; 2e, Jules Thibeau et Catteau Jules ; 3e, MM. Louis Masse et Vandenhoutte.

SALLE PANDORE (rue Pauvrée). — 1re division lyrique. — Ténors : 1er prix, MM. Bison François ; 2e, Werquin Alphonse ; 3e, Delannoy Joseph. — Barytons : 1er prix, MM. Neyrinck Louis ; 2e, Coquant Jean ; 3e, Glorieux Adolphe. — Basses : pas de 1er prix ; 2e, M. Delongie Jean.

1re division des chanteurs à voix. — 1er pr., MM. Notte Lucien ; 2e, Crétel Jules ; 3e, Dudicq Gaston ; 4e, Béhagle ; 5e, Sueur ; prix spécial, Joiris Lambert.

1re division comique. — Genre : 1er et 2e pr., partagés : MM. Crétel Jules et Masquelier Fernand ; 3e, Bruynell Auguste ; 4e, Codron René ; 5e, Lerent Henri. — Comiques grimes : 1er pr., MM. Dejonghe Marcel ; 2e, Monbel Georges ; 3e, Renard Armand ; 4e, Farvacque Jean.

SALLE FACON (Grande Rue). — Division d'excellence : amateurs, comiques de genre : 1er prix, MM. Dufrasne Paul ; 2e, Gisèle Henri ; comiques grimes : 1er prix, MM. Masquelier Fernand ; 2e, Vannieuwenhuyse Jules ; chanteurs à voix : 1er prix, MM. Cormorante 2e, Dufrasne Paul.

Professionnels, comiques de genre : 1er prix, MM. Vancruten Jean ; 2e, Declercq Charles ; comiques grimes : 1er prix, MM. Vancrutsen Jean ; 2e, Carlier Hector ; chanteurs à voix : 1er prix, MM. Declercq Charles ; 2e, Agache Jules.

Duos comiques : 1er prix, M. et Mme Declercq ; 2e, MM. Masquelier Fernand et Paul.

Section d'honneur : 1er prix, M. Vancrutsen Jean ; 2e, créé, M. Cormorant Jules.

SALLE SAINTE-CECILE (rue Saint-Georges). — 1re Division ; dramatique : 1er prix, MM. Procureur Raymond ; 2e, Fauvarque Jean ; 3e, Louis Bus fils ; comique : 1er, MM. Masquelier Fernand ; 2e, Procureur Raymond ; 3e, Louis Bus fils ; 4e, Fauvarque Jean.

Demoiselles et dames (récits dramatiques et poésies) : 1er prix, Mlles Madeleine Bus ; 2e, Manche Maria ; monologues comiques : 1er prix, Mlles Bus Madeleine ; 2. Vanhoutte Emma.

Division d'excellence ; dramatique : 1er prix, MM. Mogis Henri ; 2e, Gisèle Henri ; 3e, Coket Théophile ; comique : 1er prix, MM. Mogis Henri ; 2e, Gisèle Henri ; 3e Herne Frédéric.

Section d'honneur, excellence ; dramatique : prix unique, M. Monnier Achille ; comique : prix unique, M. Poulin Liévin.

SALLE DE LA PAIX (boulevard de Belfort). — Concours de drames et de comédies ; drames : 1er prix, groupe Vandenbroucke, pièce « Vincenette » ; 2e, groupe Louis Bus, pièce « Le Grand-Père » ; 3e, groupe Parsis, pièce « La Couronne ».

Comédies : 1er prix, groupe Masquelier, pièce « Loriot » ; 2e, ex-æquo, groupe Louis Bus, pièce « L'Affaire de la rue Simar » ; et groupe Vandenbrouck, pièce « Les Deux Timides ».

LE FEU

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi matin, vers 8 heures, dans la chambre de M. Jean Philippe, rattacheur, demeurant rue de France, 93, cour Kinats, 4. Le feu, qui avait pris naissance dans un tas de vêtements accrochés à une cloison en planches, a été éteint par quelques seaux d'eau rapidement jetés.

Les dégâts s'élèvent à 500 fr. environ.

CHUTE GRAVE

Jeudi matin, vers 10 heures, un domestique de M. Ducoulombier, liquoriste, Grande-Rue, 140, Raoul Arselon, 12 ans, demeurant rue d'Estaing, 8, descendait des marchandises à la cave quand un faux pas provoqua sa chute jusqu'en bas de l'escalier. Le jeune garçon, soigné par le docteur Fauverghe, porte une luxation de l'épaule gauche, des contusions sur le corps, et l'on craint des lésions internes. Le docteur ordonna son transfert à l'hôpital.

A L'ASSOCIATION DES ARTS INDUSTRIELS

Une excursion de groupe

Favorisée par le temps, la première sortie du groupe « Peignage-Filature » a obtenu un succès qui témoigne d'une heureuse reprise de l'activité du groupe. Renaix était le but du voyage. La petite ville belge était jolie sous le soleil et les excursionnistes ont pris plaisir à la parcourir.

Ils profitèrent de l'invitation de M. Porck, directeur de la filature de coton de MM. Lagache frères, pour visiter cet établissement moderne où, avec des guides intéressants, ils purent suivre les diverses phases de la transformation du coton brut en filés bruts ou retors. Cette belle usine est un éloquent témoignage des qualités de travail de MM. Lagache, dont les débuts furent modestes, mais dont l'initiative et l'intelligence surent se développer et s'adapter aux conceptions du moment, tant industrielles que sociales.

Au repas qui réunissait les excursionnistes, l'un d'eux tint à remercier les camarades Fava, Souillié, Zimmermann, organisateurs de cette sortie, dont l'agrément était accru par la présence de nombreuses dames, ainsi que M. Porck qui l'avait si aimablement et si profitablement permise.

Des retards de trains modifièrent l'heure du retour, sans rien ôter de l'excellente impression que chacun emporta du voyage.

COMITE D'ALIMENTATION DU NORD DE LA FRANCE

Pendant la quinzaine du 19 au 30 juillet, il sera accordé par personne :

Café, 2.55 — Sucre en morceaux, 1.80 — Lait, 1.85 — Chicorée, 0.75 — Margarine, 500 gr. 2.50 — Miel pur, 500 gr. 2.90 — Savon de ménage, 1.75 — Cacao, 0.90 — Savonnettes Bath-Soap, 1.35 — Figues, 500 gr., 1.10 — Autolave, lessive, 1.10.

Le savon de ménage, les figues, les savonnettes, l'Autolave, se paieront aux caisses spéciales de ces denrées.

Pour les enfants, les malades, les vieillards (âgés de 70 ans), Lait Nestlé, une boîte, 2,25.

Cette boîte sera donnée en plus de celle distribuée au public.

RETARDATAIRES. — Le Service du vendredi de fin de quinzaine que le Comité avait pu obtenir pour les retardataires étant supprimé, le public est prié de se conformer strictement aux heures qui lui sont fixées pour les distributions, comme suit :

Matin : 1er Demi-Secteur, de huit heures à neuf heures et demie — 2me Demi-Secteur, de neuf heures et demie à onze heures ;

Soir : 3me Demi-Secteur, de deux heures à trois heures et demie.

Aucun retardataire ne sera plus servi.

Etat-Civil

Naissances. — Germaine Velghe, rue Milton. — Henri Seynave, rue des Longues-Haies, 164. — Jeanne Senève, rue de la Tortue, 8. — Andrée Vantropyen, rue du Collège, 140. — Aimée Delattre, rue de Denain, 72. — Thérèse Buteuille, rue des Lignes, 24. — Lucien Couplez, rue Lavoisier, 16. — Marie Batemootel, Grande-Rue, 314. — Roger Seinlz, rue Voltaire, 35. — Madeleine Dhollander, rue du Tilleul, 389. — Renée Mahieu, rue Jean-Baptiste Notte, 70. — Jeanne Usutel, rue des Anges, 59. — Henri Aerschoot, rue de la Guinguette. — André Debacker, rue Louis Dupire, 16. — Marie Turpin, rue de Maubeuge. — Robert Etienne, rue Choiseul. — Suzanne Bernard, rue Meyerber, 27. — Auguste Algoet, rue de l'Epeule, 30. — André Dubus, rue Ste-Thérèse.

Décès. — Marie Maillière, rue de Toufflers, 104. — Georges Paris, rue du Bassin, 14. — Albert Jenin, rue Gréry, 2. — *Mort-nés* : 2.

TOURCOING

OUTRAGES A AGENT

Le sieur Bouche Jean, 27 ans, chauffeur d'auto, à Tourcoing, rue du Dragon, 105, a fait, au 2me arrondissement, l'objet d'un procès-verbal pour outrages à agent.

IVRESSE

Pour ivresse, contravention contre : 1. Rastyn Albert, 33 ans, à Tourcoing, rue de Roncq, 172 — 2. Demat Omer, 42 ans, tisserand, 403, rue des Trois Pierres — 3. Hoest Félix, 39 ans, graveur, 59, rue Ampère.

Etat-Civil

Naissances. — Clément Deleu, rue du Blanc-Seau, 245. — Paule Olivier, rue du Bassin, 16. — Geneviève Malfait, rue Montyon, 47. — Marie Anne Fontaine, rue de Normandie. — Robert Crapet, rue Nationale, 122.

Décès. — Cyrille Debal, 49 ans, rue Luxembourg, 6. — Valérie Delmasure, 35 ans, rue Ingres, 76. — Léon Crochon, 38 ans, rue Nationale, 122. — Adeline Marescaux, 79 ans, rue de Lille, 121.

LILLE

A L'EXPOSITION

« ŒDIPE-ROI » AU THEATRE GEMIER

« L'Œdipe-Roi » de Sophocle, est, selon nous, la production la plus remarquable du génie humain. Il suffit, pour s'en convaincre, d'aller voir représenter cette œuvre géniale à la Comédie-Française. A côté de cette production, rien ne tient, tout se disloque. Souventes fois, nous trouvant à Paris, nous avons fait cette expérience d'aller voir représenter le lendemain ou le surlendemain, *quelquefois le jour même*, en soirée, une autre tragédie ; eh bien !... tout paraît pâle et incolore à la suite de ce titanesque chef-d'œuvre qui pose nette et franche, devant le spectateur, ce terrifiant problème de la « Fatalité » ou, mieux, de la « Destinée ».

Pourtant, nous ne voyons « Œdipe-Roi » qu'à travers une traduction, celle de Lacroix. Quelle devait donc être la puissance formidable de l'œuvre de Sophocle.

Il était pour nous extrêmement curieux de voir, d'autre part, ce que M. Saint-Georges de Bouhélier allait tirer du même drame. Disons-le de suite : C'est superbe !... Demain, nous dirons pourquoi.

Mais, auparavant, nous voudrions donner à nos lecteurs un léger aperçu de ce qu'est la fable d'Œdipe et du Sphynx, qui donna prétexte à Sophocle à écrire son immortel chef-d'œuvre.

L'HISTOIRE D'ŒDIPE

Or donc, en des temps antiques, le roi Laïus et la reine Jocaste régnaient à Thèbes, en Grèce. La reine étant sur le point d'être mère, nous dit la légende mythologique, l'oracle Thérésias apprit au roi Laïus que l'enfant qu'elle mettrait au monde serait cause de la mort de son père. Ce que sachant, le roi Laïus donna l'ordre de faire mourir l'enfant dès qu'il serait né.

Jocaste ne put se résoudre à cette cruelle exécution, et lorsque l'enfant naquit elle chargea un soldat d'aller l'exposer dans la montagne. Un pâtre recueillit le bébé, l'éleva, et le nomma Œdipe. Dès qu'il eut l'âge de raison, l'adolescent voulant savoir qui était son véritable père, alla consulter l'oracle d'Apollon. Il lui fut répondu qu'il trouverait son père dans la Phocide. Il l'y rencontra, en effet, sans s'en douter, au fond d'une gorge étroite où, Laïus, fier de sa royauté, ordonna orgueilleusement au jeune inconnu, qui lui barrait la route, de lui céder le pas. Un combat suivit cette orgueilleuse sommation, au cours duquel Œdipe, sans s'en douter, tua son véritable père.

Or, à cette époque, un monstre étrange ravageait les environs de Thèbes : « Le Sphynx ». C'était une sorte de dragon monstrueux, à tête et à poitrine de femme, qui s'élançait sur les passants, leur proposait à deviner des énigmes difficiles et dévorait les malheureux qui ne pouvaient les expliquer.

La destinée du monstre portait qu'il perdrait la vie dès que son énigme aurait été expliquée.

A la suite de la mort de Laïus, le père de Jocaste, Créon, avait pris le gouvernement du royaume. Désireux de se débarrasser du Sphynx il fit publier que Jocaste la reine, et la couronne de Thèbes appartiendraient à celui qui délivrerait Thèbes du Sphynx.

Œdipe fut celui-là. Il devina l'énigme, tua le monstre, épousa sans le savoir celle qui était sa mère et devint roi de Thèbes.

De cette alliance, il eut deux fils et une fille.

Les dieux irrités, dit la légende, conjurent de cette union un grand courroux et déchaînèrent sur Thèbes une peste affreuse.

C'est ici que commence le drame de Sophocle. Au début de l'action, Œdipe-Roi consulte l'oracle qui lui répond que les malheurs qui désolent Thèbes ne finiront que lorsque le meurtrier de Laïus sera châtié.

Œdipe fait le serment solennel de retrouver cet homme.

Et voici que tour à tour il découvre que c'est lui qui a tué Laïus, que ce roi était son père, et que lui, Œdipe, a épousé sa propre mère dont il a eu des enfants.

Il est donc à la fois parricide et inceste.

L'implacable « fatalité » a conduit sa monstrueuse « destinée » jusqu'à son aboutissement final.

Sophocle le fait parler ainsi dans ce moment fatal : « Destins affreux, vous voici dévoilés. Je suis donc né de ceux dont je n'aurais jamais dû naître. Je suis l'époux de ma mère, et j'ai donné la mort à mon père : mon sort est accompli. O soleil ! oh ! je t'ai vu pour la dernière fois ! »

Et Œdipe s'arrache les yeux de désespoir, après avoir vu Jocaste se pendre.

Tel est le mythe antique dont s'inspire la tragédie de Saint-Georges de Bouhélier, qui fut représentée hier sur les arènes de Lille, dans l'enceinte de l'Exposition.

L'heure tardive nous empêche de vous donner le compte-rendu de cette représentation. Nous en recauserons demain. V. B.

LES ACCIDENTS

UN BAIN FROID

Avec plusieurs de ses petits camarades, le jeune Georges Gaytan, 12 ans, demeurant 8, rue des Robleds, jouait mercredi soir, vers dix-neuf heures, sur les berges de la Deûle, avenue des Marronniers.

Ayant perdu l'équilibre, l'imprudent roula dans le canal où il se serait infailliblement noyé sans l'assistance de M. Valentin Silmont, qui se porta à son secours, et fut assez heureux pour le ramener sain et sauf sur la berge.

Conduit dans un stand de l'Exposition, l'écolier y changea de vêtements, puis fut ensuite reconduit chez ses parents.

COUP DE TAMPON

Dans la matinée de jeudi, à 7 heures 45, un car A a tamponné rue de Turenne, un camion attelé de trois mulets, appartenant à M. Bruhere, 11, rue de Crimée, et conduits par le fils de ce dernier.

L'un des mulets fut blessé à la bouche et un brancard du véhicule auquel il était attelé, brisé. Heureusement, on n'eut à déplorer aucun accident de personne.

D'après un témoin de l'accident, le tramway marchait à vive allure et le wattman avait négligé de faire usage de son timbre avertisseur.

RENVERSÉE PAR UNE AUTO

Etant atteinte de surdité, Mme veuve Léonie Ricour, 90 ans, demeurant à Saint-Maurice, n'entendit pas venir une auto, alors qu'elle se trouvait à l'angle de la place des Patiniers et de la rue des Chats-Bossus, vers 17 heures.

Elle fut renversée par le véhicule, qui marchait cependant à très petite allure et que conduisait M. P..., employé dans une commission cantonale.

Blessée au front, Mme Ricour, reçut des soins dans une pharmacie toute proche du lieu de l'accident, puis fut ensuite reconduite chez elle.

UN BRAS DECHIRE

L'ouvrier Marceau Descamps, 20 ans, employé à la filature Wallaert, rue de Fontenoy a été hier, victime d'un accident grave.

Alors qu'il nettoyait un métier en marche, le malheureux eut la main et le bras gauche entraînés sous les rouages de la mécanique et affreusement déchirés.

Le blessé a dû être conduit à l'Hôpital de la Charité.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 15 juillet
Présidence de M. LECLERCQ

VIOLENCES. — Pour avoir porté des coups à son voisin Navet, rue Ste-Catherine, à Lille, l'Algérien Ahmed Oudir, âgé de 33 ans, actuellement en fuite, est condamné par défaut à 3 mois d'emprisonnement.

CHASSE PROHIBEE. — 100 fr. d'amende à Louis Dennetière, manouvrier à Genech, qui avait tendu des collets et à Richard Pollet, marchand de lait à Lys-les-Lannoy, qui, traversant en voiture la commune de Toufflers, se laissa aller à tirer quelques coups de fusil sur une compagnie de perdreaux qui s'était levée en bordure de la route.

AFFAIRE DE VOLS. — Victor Dubois qui vivait maritalement avec Victorine Fiévet, profita de l'absence de sa concubine pour vendre sa machine à coudre pour la somme de 200 fr. Il dépensa l'argent à faire la fête. Le tribunal le condamne à 15 jours de prison.

— Barbry Jules, 42 ans, journalier à Armentières, a dérobé au préjudice de l'Asile départemental d'aliénés un lit en fer avec matelas, traversin, draps et couvertures. Comme excuse, il déclare qu'il y a assez longtemps qu'il couche sur la « durre ». Il écope 2 mois d'emprisonnement.

— En allant prendre livraison en gare Saint-Sauveur de fûts d'huile, François Béghin en profita pour voler un sac de café au préjudice de la Compagnie du Nord ; il s'en tire avec 2 mois de prison mitigée par le bénéfice du sursis.

— Quelles bonnes frites, Marius !
— Té, mon bon... de l'**Huile de Table des Chartreux** !

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRE

VOL DE COUVERTS. — M. Alphonse Convert, demeurant rue Varlet, 5, a constaté qu'on lui avait dérobé 4 cuillères en argent portant les initiales G. N., un service à salade avec manche en argent et une blague à tabac, le tout estimé 300 francs.

Une enquête est ouverte pour rechercher l'auteur de ce vol.

MARCQ-EN-BARŒUL

CONVOI CIVIL. — Aujourd'hui vendredi 16 juillet, à 15 heures 30, auront lieu les funérailles civiles d'Eugène Vanghilwen, décédé le 14 juillet, à l'âge de 12 ans.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Jean-Jaurès, cour Dordor, 3, à 15 heures précises.

Nous présentons à notre camarade Emile Gervoise et à la famille nos bien sincères condoléances.

LOOS

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Le nommé Eugène Brunet, 29 ans, domicilié à Loos, rue Thiriez, 85, travaillant à la filature Thiriez, était occupé à nettoyer son métier en marche. Le morceau de déchet dont il se servait fut pris dans un engrenage et, voulant le retirer, il a eu la main happée.

Il en résulte une perte de deux phalanges de l'index droit, amenant un arrêt de travail de un mois.

— Le nommé Henri Robart, 40 ans, demeurant à Lille, manœuvre, travaillant pour M. Buissart, entrepreneur de maçonnerie à Loos, a reçu un bloc de briques sur le pied en creusant une fouille. Contusions au pied gauche. Quinze jours de repos.

L'AMOUR DE LA FRANCE. — Le sieur Emile Catry, sujet belge, qui avait été expulsé en 1914, était revenu habiter Loos, rue de l'Egalité, 20.

Il a été mis en état d'arrestation et déféré au Parquet.

SECLIN

LES VOLS A LA GARE

M. Desmettre, commissaire à la Brigade Mobile, s'est rendu en compagnie d'inspecteur à Seclin, pour se livrer à une enquête concernant les vols de pièces d'étoffes commis à la gare.

Les renseignements recueillis ont amené l'inculpation des nommés Guislain Théophile, sujet belge 29 ans, verrier et Broux Eugène, 18 ans, ouvrier boulanger.

Ces deux individus auteur de plusieurs autres vols, sont actuellement détenus à la Maison d'Arrêt de Lille.

DUNKERQUE

Comité d'Initiative de Dunkerque et Malo

CONCOURS DE BEAUTE

Le Comité d'initiative de Dunkerque-Malo-les-Bains, invité officiellement par le « Journal » à prendre en main l'organisation du concours de beauté féminine pour la région de la Flandre, à l'honneur d'informer toutes celles qui voudront, près de leurs sœurs des provinces voisines, revendiquer le charme légendaire du type féminin flamand, que le concours se déroulera le 21 juillet, à 8 h. 30 dans les salons du Casino de Malo-les-Bains, où une fête de gala sera organisée à cette occasion. Réunion des candidates à 8 heures du soir.

Le Comité d'initiative attribuera des hommages aux candidates classées les huit premières, soit :

1er prix, 500 fr. : 2e, 300 fr. ; 3e, 250 fr. ; 4e, 200 fr. ; 5e, 150 fr. ; 6e, 100 fr. ; 7e, 100 fr. ; 8e, 100 fr.

Les inscriptions sont reçues dès maintenant chez M. Albert Picard président du Comité d'initiative, 42 bis, rue Clemenceau, et seront closes le 18 juillet.

UNE BRUTE. — La gendarmerie a arrêté un nommé Louis Baillet, qui, étant en état d'ivresse, avait menacé de mort sa femme et sa belle-mère, et blessé d'un coup de couteau au bras son beau-frère, Gaston Vanstenberge, forgeron, qui s'était interposé.

VOL A BORD. — Un chauffeur arabe du steamer « Capitaine-Guynemer », Ali Ibrahim, a été victime d'un vol important d'effets et de numéraire commis par deux de ses camarades de travail, Ferdinand Lambert et Victor Defever, lesquels ont été arrêtés au camp de munitions anglais de Bourbourg où ils s'étaient fait embaucher.

PAS-DE-CALAIS

BILLY-MONTIGNY

Grave accident

DEUX OUVRIERS BLESSES DONT L'UN MORTELLEMENT

Profitant du chômage de la Fête Nationale et de l'arrêt du courant électrique, la Compagnie des Mines de Courrières avait requis deux ouvriers électriciens, les nommés Corbeau Charles, 32 ans, et Beaumont Hubert, 24 ans, pour procéder à des réparations de fils conducteurs.

Dans la matinée du 14 juillet, ces deux braves ouvriers se rendirent donc au travail sur le carreau de la fosse 2 et s'attelèrent à la besogne.

L'un et l'autre travaillaient à réparer les fils au sommet de pylônes électriques en fer d'environ 12 mètres de hauteur et distant les uns des autres d'environ 20 mètres.

Le poteau sur lequel se trouvait Beaumont se rompit tout à coup à 30 centimètres du sol, brisant dans sa chute le sommet du poteau sur lequel Corbeau travaillait.

Projetés violemment sur le sol, ces ouvriers ne tardèrent pas à être relevés et transportés aussitôt à l'hôpital, où ils reçurent les soins des docteurs Lecat et Minet. Soins inutiles pour l'infortuné Beaumont, qui expira presque aussitôt. Quant à Corbeau, qui a reçu une profonde blessure à la tête et qui se plaint de douleurs internes, son état inspire de vives inquiétudes.

SPORTS & JEUX

:: JEU DE BOUCHON ::

A MOULINS-LILLE

La doyenne des sociétés de bouchon « Les Amis du Lundi », établie chez M. Charles Bouquet, rue de Cervin, 11, à Moulins-Lille, prévient les amateurs qu'elle organise pour le 8 août 1920 un grand concours avec 1.000 francs de prix en espèces. Le rebattage aura lieu le même jour. La mise est fixée à 2 fr. et cinq mises pour 9 fr.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS COUVERTURE ROUGE
Contient les Rues de Lille — les Tramways — le Prix des Places

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Réunion des Secrétaires du Bâtiment de la première Région

Le Conseil national de la Fédération du Bâtiment se réunit le 25 juillet à Paris. Il a inscrit à son ordre du jour deux points qui intéressent particulièrement les régions dévastées : le décret d'administration publique sur la loi de huit heures et les salaires. Les secrétaires de la 1re région doivent à leur souci de responsabilité de donner un mandat précis à leur délégué régional.

A côté de cela, les ouvriers charpentiers-menuisiers d'Halluin et de Tourcoing et les carreleurs de Tourcoing sont en grève depuis trois semaines et des renseignements intéressants découlent de cette action. Les camarades secrétaires du Bâtiment de la 1re région ne manqueront pas de venir à la réunion qui se tiendra à Lille à la Bourse du Travail le jeudi 22 juillet, à 10 heures.

Pour le Comité d'action de la 1re Région,
Henri LAURIDAN.

Peut-on dire ?

Aux Employés qui s'abstiennent de venir aux réunions, à ceux surtout qui ne sont pas syndiqués, souvent par négligence, qu'ils ont tort de demeurer ainsi à l'écart de la vie syndicale, au contact de laquelle ils apprendraient des petits faits comme celui-ci, qui révéleront les consciences les moins éclairées. Voici :

Un patron, riche négociant en gros de la rue des Arts, possédant écurie bien garnie, a fait afficher récemment dans ses magasins que pour lui la vague de baisse ne le touchait pas, en raison de l'application de la loi de huit heures, (chez lui on fait neuf heures et neuf heures et demie), en raison aussi des salaires élevés qu'il octroie à son personnel (à notre connaissance, s'il a distribué quelques maigres augmentations, c'est bien par la crainte de voir ses employés devenir syndicalistes, ou simplement adhérents au Syndicat, mais en aucun cas les salaires par lui accordés sont loin d'être élevés).

Sa troisième raison est plus plausible, en effet il prétend que les matières premières ont augmenté de valeur.

Quelle leçon à tirer de ces arguments patronaux ? Celle-ci :

Que le négociant, d'ailleurs bien pensant, fait la critique de la loi de huit heures, l'estimant néfaste à la production ; critique faite à la diable, ne reposant sur rien de précis, ceci volontairement et par parti-pris, en tout cas cette raison lui sert d'excuses aux neuf heures et demie qu'il fait faire à son personnel.

Donc, il faut lutter pour les huit heures.

Que ce négociant paierait réellement des salaires sinon élevés au moins correspondant au coût de la vie, si ses employés étaient tous syndiqués.

Employés des magasins de gros, Lesay, Desmazières, Remy, etc., mes frères, dormez-vous ?

Non, vous bûchez comme des esclaves. Mais vos heures supplémentaires sont payées par le sourire de vos maîtres. Il est si facile de dorer la pilule à l'employé ! Le patron, oui, mais pas le Syndicat.

Allons, amis, secouez votre torpeur, et donnez-vous tous rendez-vous au bureau du Syndicat.

Tous à la réunion de ce soir, au Tivoli-Cinéma, 28, rue de Fives, à sept heures du soir.

Le Secrétaire : A. RAUX.

Aux Employés !

Les employés des deux sexes et de toutes catégories adhérents au Syndicat des Employés du Commerce, de l'Industrie, de la Finance et des Administrations (auxiliaires de l'Etat), sont invités à assister en foule à l'assemblée générale qui se tiendra vendredi 16 juillet, à sept heures précises au siège, 28, rue de Fives.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1. Situation morale et financière — Révision des statuts — 3. La loi de huit heures — 4. La Semaine anglaise — 5. Action générale (Banque, Industrie, Commerce) — 6. Action Fédérale (Auxiliaires de l'Etat).

Le pointage des cartes se fera à l'entrée.

Les adhésions seront reçues au contrôle.

Le Secrétaire : A. RAUX.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Syndicat des Serruriers-Tôliers-Forgerons en bâtiment. — Vendredi 16 juillet, assemblée pour tous les ouvriers de la corporation à 6 h. 30, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris.

Ordre du jour : « Réponse des patrons ; mesures à prendre ».

Le Secrétaire : DUPREZ.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Réunion des ouvriers de la Maison Durot-Binault, le vendredi 16 juillet 1920, salle de l'Estaminet du Globe, tenu par Louis Boudéré, près de l'église du Pont de Marcq, à sept heures du soir.

Le camarade Devernay, secrétaire du Syndicat assistera à la réunion.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

PERSONNEL MUNICIPAL. — Section des Ouvriers. — Assemblée de la Commission le vendredi 16 juillet, à cinq heures et demie du soir, Bourse du Travail, 186, rue de Paris.

Ordre du jour : Congrès de Dunkerque. — Questions diverses.

Le Secr